

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20261409-03 Du 27 juillet 2026 MAISON VALEYRE CONTRAT DE MAÎTRISE D'OEUVRE AVENANT N°1
---	---	--

Nombre de membres				Date de la convocation	09.09.2026
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	09.09.2026
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir	1		

L'an deux mille vingt-six, le quatorze du mois de septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – DELORME D – DESSALCE S – CHATAING P – MAILLET-BERT P – SANTORO B – BONNEVAUX V – PITAVY A – CHABRIER C – DAURELLE T – GALLON S – BOUREILLE C – RIVAL N – DE CAESTECKER M – MEY L (13)

Absents avec pouvoir : SANTORO B (1)

Absents sans pouvoir : PITAVY A (1)

Secrétaire : Sandrine DESSALCES

MAISON VALEYRE
CONTRAT DE MAÎTRISE D'OEUVRE
AVENANT N°1

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, conformément aux termes du contrat de maîtrise d'œuvre, il convient de fixer le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge des travaux de réhabilitation de la maison Valeyre.

Pourcentage de rémunération : 12.50 %

Montant de l'enveloppe initiale des travaux HT : 400 000 €

Etudes d'avant-projet : 25 % de la mission globale de maîtrise d'œuvre soit 12 500 €

Estimation prévisionnelle définitive des travaux HT telle qu'elle ressort de l'attribution des marchés de travaux actée par la délibération n° D20262707-02 du 27 juillet dernier : 627 740.93 €

Forfait définitif de rémunération HT : 71 350.72 €

Il demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Valide** l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre en charge des travaux de réhabilitation de la maison Valeyre dans les termes présentés ;
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le mardi 15 septembre 2026.



Hervé BÉAL, Maire

Sandrine DESSALCES, secrétaire de séance